

Manoeuvre municipal (2 Postes)

Description

Sous la responsabilité du Directeur générale et/ou du contremaître de la municipalité, l'employé aura la fonction de manoeuvre municipal.

Responsabilités du manoeuvre municipal

- Effectuer des travaux d'entretien et de maintenance;
- S'assurer que les infrastructures de la municipalité demeurent en bon état;
- Être capable de soulever et transporter une charge de 50lbs;
- Pelleter de la neige;
- Construction et réparation;
- Râtelier les chemins;
- Coupe d'herbe, désherbé la mauvaise herbe;
- Coupe d'arbre;
- Pelleter du sable, du gravier
- Appliquer du rapiéçage à froid sur les chemins;
- Toute autre tâche connexe;

Qualifications requises

- Détenir un diplôme d'études secondaire;
- Connaissance des règles en santé et sécurité au travail représente un atout.
- Avoir un permis de conduire valide.
- Avoir de bons contacts avec les citoyens et une bonne capacité d'adaptation.
- Avoir une excellente gestion des priorités, faire preuve de discrétion et de jugement.
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'un bon sens des responsabilités et avoir un souci du détail.
- Posséder une facilité à communiquer et avoir un bon esprit d'équipe.
- Respecter le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

Conditions de travail

L'offre d'emploi est d'une durée de 12 semaines soit du 16 août au 07 novembre 2020 et possibilité d'extension. Pour se qualifier les candidats doivent être sans emploi ou doivent être éligible à la prestation d'assurance emploi.

Possibilité de devenir un poste permanent

Salaire et condition de travail en fonction de la convention en vigueur à la Municipalité de l'île-du-Grand-Calumet. Les candidatures doivent être déposées avant 12h00 le lundi 10 août 2020 au 8 rue Brizard à l'île-du-Grand-Calumet ou par courriel au dg@lidgc.ca